

## Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville Province de Québec

# Avis public

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 7 février 2022, le Règlement 2022-02 amendant le Règlement no 2017-01 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé concernant la gestion de la fonction commerciale.

**QUE** l'objet de ce règlement est d'adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé car la MRC des Maskoutains a adopté le règlement numéro 20-557 afin d'apporter des modifications en lien avec la gestion de la fonction commerciale.

**QU'UNE** consultation publique écrite a été effectuée et qu'aucune question n'a été reçue durant la période prévue à cette fin;

**QUE** ce règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au <u>dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca</u>.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, Ce 8e jour du mois de février 2022.

Émilie Petitclerc

rule Pet telen

Directrice générale et secrétaire-trésorière



### Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

#### Objet:

# ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 2017-01 INTITULÉ PLAN D'URBANISME, AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ CONCERNANT LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE

Je soussignée, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Hyacinthe, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis cijoint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (<a href="http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/">http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/</a>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 8 février 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8 février 2022.

Émilie Petitclerc

nu he Rot teber

Directrice générale et secrétaire-trésorière